

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Cabinet DALBERA
Villa LE MIRAGE
12 avenue du Bois
06000 NICE

Lettre recommandée avec accusé de réception
2C 171 547 5829 9

Nice, le 11 DEC. 2024

Madame, Monsieur,

Le bureau métropolitain a approuvé, lors de sa séance du 29 juillet 2024, le projet de classement d'office dans le réseau des voies métropolitaines de l'avenue du Bois, voie privée carrossable ouverte à la circulation publique, méritant un classement dans le réseau des voies métropolitaines, dont la copropriété Villa Le Mirage que vous représentez, sise 12 avenue du Bois, cadastrée section LE numéro 302, est contiguë.

Je vous informe que, conformément à l'arrêté métropolitain joint à ce courrier, il sera procédé à une enquête publique concernant ce projet de transfert :

Du lundi 13 janvier au lundi 27 janvier 2025 inclus.

Monsieur Jean-Claude LENAL a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

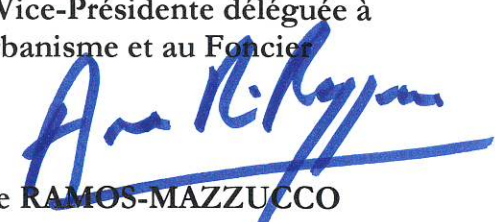
Le registre d'enquête et les pièces du dossier seront déposés durant toute cette période dans les locaux du Territoire Hauts de Nice – 14 avenue du Monastère - 06364 NICE CEDEX 4, consultables du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h45.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en personne vos observations et celles du public en Mairie, à l'adresse précitée, le lundi 20 janvier 2025 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le lundi 27 janvier de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P.J : 1

Pour le Président,
La Vice-Présidente déléguée à
l'Urbanisme et au Foncier


Anne RAMOS-MAZZUCCO

Réf. n° 1124-018567

Métropole Nice Côte d'Azur - Direction Générale Adjointe Finances et domaine
Direction de la stratégie immobilière et foncière – Service Procédures Foncières – 06364 Nice Cedex 4
sandrine.de-siena@nicedotdazur.org - Tél. : 04. 97.13.25.40